



Section européenne « anglais » au lycée Saint-Exupéry

Une section européenne (SELO) ouvre au lycée Saint-Exupéry à partir de septembre 2024. Le projet éducatif de l'établissement pose en son centre **l'accueil des élèves "dans leur diversité avec leurs potentialités, leurs désirs et leurs questions"** de manière à ce qu'ils deviennent **"des adultes libres et responsables dans la société de demain"**. La section européenne dans sa logique de renforcement à la fois linguistique et culturel s'inscrit tout à fait dans cette visée.

De quoi s'agit-il ?

La Section européenne est un programme de renforcement en langue et d'ouverture à la culture européenne et internationale, qui mène à l'obtention de la mention européenne au baccalauréat.

Elle est destinée à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise de l'Anglais, et ce dès la 2nde. Une fois démarrée, elle est poursuivie (sauf cas particulier) jusqu'en Terminale.

Elle consiste en un enseignement complémentaire en langue étrangère d'une durée de 2 heures : une heure en anglais dans une **discipline non linguistique (DNL)** et une heure dans la langue de la section (l'anglais en l'occurrence). La DNL ne concerne qu'une heure dans l'emploi du temps et les autres heures de la discipline sont enseignées selon le programme officiel et en français. A Saint-Exupéry, la DNL est **une heure de mathématiques**.

Les élèves de la section européenne **atteignent un excellent niveau d'anglais**. Ils sont tournés vers l'Europe et l'international, ce qui leur apporte également un atout dans leur poursuite d'études. Ce parcours est spécifié dans le dossier Parcoursup de l'élève.

Pour obtenir la mention "section européenne" sur le diplôme de baccalauréat, le candidat scolarisé à la section européenne doit satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir obtenu une **note égale ou supérieure à 12 sur 20 au contrôle continu de Terminale de la LVA de la section** (l'anglais en l'occurrence).

- avoir obtenu une **note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de DNL**. Cette épreuve se décompose en 2 parties : un oral de 20 min passé en fin de Terminale et le contrôle continu sur les 3 années. L'oral compte pour 80 % de la note finale et le contrôle continu pour 20%.

Comment fonctionne cette option ?

En fin de 3^e (ou au moment de l'inscription au lycée), les **élèves volontaires** demandent à suivre l'option. En fonction du dossier scolaire de l'élève, ainsi que du résultat obtenu au test écrit qui sera organisé dans l'établissement **en avril**, un groupe de 28 élèves est constitué.

L'option **débute en 2^{nde}** et les élèves s'engagent à la suivre **jusqu'en Terminale** (sauf cas particulier). Elle ne pourra pas être suivie par les élèves de la section technologique STMG.

NB : le cumul des options est possible (sous réserve des contraintes d'emploi du temps), mais il est nécessaire d'être vigilant sur la charge de travail que cela implique.

Les élèves qui suivent l'option seront répartis sur deux classes.

Que vont étudier les élèves ?

Les élèves ont, dans le cadre de la section, en plus du programme officiel:

- une heure d'anglais,
- une heure de DNL mathématiques (la DNL peut être suivie par tous les profils d'élèves du lycée général),
- à partir de la 1^{ère}, une heure de conversation en petits groupes.

Un examen de certification Cambridge (B2 for School ou C1 Advanced en fonction du niveau atteint) sera proposé aux élèves à la fin du premier trimestre de Terminale. Le coût de l'examen viendra s'ajouter aux frais de scolarité (environ 250 euros).